

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 16 mars 2023

n° 033-23 C

Objet : *RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé de Contrat de chaleur renouvelable à la direction de l'urbanisme et du développement durable*

- date de convocation le 10 mars 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution (à côté de la mairie), sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 65

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sabrina Haerincq - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 2

Christophe Richel - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoz - de Claudine Bonilla à Gaëtan Pauchet - de Vincent Boulnois à Luc Berthoud - de Jean-Pierre Casazza à Martin Noblecourt - de Isabelle Dunod à Jean-Benoît Cerino - de Christian Gogny à Cécile Trahand - de James Hallay à Josette Rémy - de Max Joly à Philippe Gamen - de Sylvie Koska à Benoît Perrotton - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 6

Frédéric Bret - Christelle Favetta-Sieyes - Laïla Karoui - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Walter Sartori

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 16 mars 2023

délibération n° 033-23 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé de Contrat de chaleur renouvelable à la direction de l'urbanisme et du développement durable**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de chargé de Contrat de chaleur renouvelable à la direction de l'urbanisme et du développement durable est à pourvoir.

Ce poste est chargé d'accompagner les maîtres d'ouvrage du Contrat de chaleur renouvelable depuis l'émergence des projets jusqu'à leur réalisation ainsi que les communes dans leurs démarches de transition énergétique.

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de chargé de contrat de chaleur renouvelable à la direction de l'urbanisme et du développement durable est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie B – cadre d'emplois des techniciens.

Missions confiées à l'agent :

Accompagner les maîtres d'ouvrage du Contrat de chaleur renouvelable (CCR) depuis l'émergence des projets jusqu'à leur réalisation

- Participer au pilotage technique de la mise en œuvre opérationnelle du CCR et au réseau des CCR Auvergne-Rhône-Alpes.
- Rechercher les projets : participer à la promotion du dispositif, mobiliser les partenaires et les porteurs de projet identifiés, démarcher de nouveaux porteurs de projets afin d'identifier de nouveaux projets.
- Réaliser les analyses d'opportunité, aider au choix de la filière (solaire, bois-énergie, géothermie) avec ou sans réseaux de chaleur et accompagner à la réalisation d'études de faisabilité technico-économiques.
- Monter les dossiers : gérer l'instruction technique et l'élaboration du formulaire ADEME, veiller à la prise de délibération du porteur de projet, calculer le montant des aides, préparer pour le passage en comité des aides.
- Suivre techniquement les opérations : assurer le lien technique avec le porteur de projet, contrôler le respect des modalités d'attribution, vérifier la conformité des installations aux modalités du CCR avec production du rapport de mise en service de l'installation.
- Suivre les productions de chaleur : réaliser un suivi mensuel des productions de chaleur pour produire un rapport sur l'atteinte des performances après un an de fonctionnement des installations.
- Réaliser un reporting périodique de l'avancée des dossiers auprès de l'équipe de pilotage du CCR.

Accompagner les communes dans leurs démarches de transition énergétique

- Accompagner la réalisation des schémas directeurs de transition énergétique communaux : collecter les données de consommation énergétique et établir le bilan par bâtiment ou compétence, définir les potentiels de production d'énergie renouvelable, proposer un programme d'actions rationnelles et d'investissement.
- Intégrer et prendre en compte les démarches de plan de sobriété initiées par les communes dans la réflexion d'élaboration des schémas directeurs de transition énergétiques communaux.
- Accompagner, en lien avec le service agriculture et aménagement durable et notamment le chef de projet énergies renouvelables, les porteurs de projets.

- Faire le lien avec les dispositifs existants : conseil en énergie partagé du SDES, Asder, CEE, aides financières de l'ADEME...

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être titulaire d'un diplôme de type Bac+2 dans le domaine de l'énergie,
- expérience professionnelle dans le domaine des énergies renouvelables,
- connaissance de la réglementation sur l'énergie,
- connaissances dans le domaine des énergies renouvelables, notamment thermiques, dans les filières solaire, bois-énergie et géothermie,
- connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et des acteurs institutionnels,
- ingénierie technique dans le domaine des énergies renouvelables,
- maîtrise des outils bureautiques et les logiciels métiers,
- aptitude relationnelle, sens de la pédagogie, diplomatie, empathie,
- aptitude au travail en équipe, en autonomie et à rendre compte,
- bonne compréhension des enjeux stratégiques,
- écoute, ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle,
- capacité à proposer et à conceptualiser,
- sens des priorités, disponibilité, réactivité,
- bonne organisation, anticipation,
- esprit d'analyse et de synthèse, méthode, rigueur.

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **033-23 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé de Contrat de chaleur renouvelable à la direction de l'urbanisme et du développement durable

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 23 mars 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230323-lmc1H29105H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29105H1

Date de transmission en Préfecture : 23 mars 2023

Date de réception en Préfecture : 23 mars 2023

Publication sur le site internet: jeudi 23 mars 2023